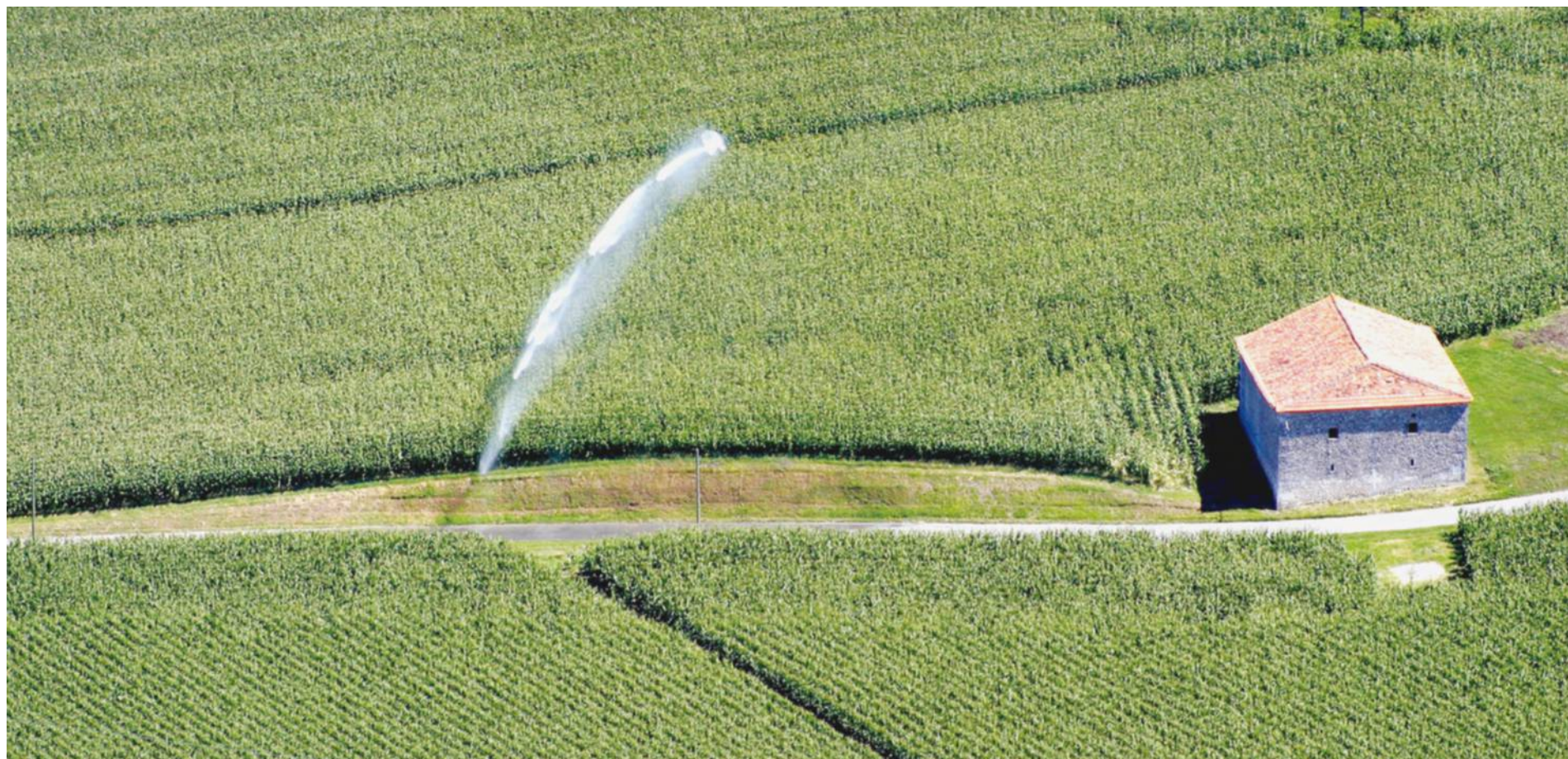


Nicolas Hulot présente une communication sur l'eau, aujourd'hui en conseil des ministres, alors qu'une partie du territoire est en situation de crise hydrique.

Avec le réchauffement, l'eau va devenir une ressource précieuse qu'il devient impératif de préserver. Plusieurs pistes sont à l'étude.

En première ligne, les agriculteurs vont devoir se plier à une gestion collective de l'eau.

# L'eau va devenir un bien précieux



Arrosage d'un champ de maïs en Charente. L'agriculture représente 50 % de la consommation d'eau et 80 % durant les pics des mois d'été. Duffour/Andia.fr

— L'« or bleu » n'aura jamais autant mérité son nom. Entre baisse des précipitations et réchauffement climatique, la ressource hydrique s'appauvrit. La France va devoir mettre au point une véritable gestion de l'eau.

— Est-ce que la France manque d'eau?

Globalement, la France ne manque pas d'eau. En effet, les précipitations (pluie et neige) lui apportent chaque année 486 milliards de mètres cubes (Md m<sup>3</sup>). Certes, les deux tiers s'évaporent, mais il reste 175 Mds m<sup>3</sup> pour alimenter les eaux de surface et souterraines, alors que le total des

prélèvements représente 32 Mds m<sup>3</sup> par an (dont 5,5 Mds m<sup>3</sup> par an pour l'eau potable).

Mais depuis quelques années, à cause de la diminution des précipitations et du réchauffement climatique, des problèmes se posent à certains endroits. Ainsi, à la mi-juillet, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a annoncé que « trois quarts des nappes phréatiques de France présentaient un niveau modérément bas à très bas ». Et une vingtaine de départements sont actuellement en situation de « stress hydrique », c'est-à-dire que leurs sols manquent d'eau en qualité et quantité suffisantes.

À l'avenir, « les régions qui seront les plus affectées ne sont pas celles que l'on croit », insiste Henri Tandonnet, sénateur UDI de Lot-et-Garonne, auteur du rapport *Eau : urgence déclarée*, publié en 2016. « Contrairement aux idées reçues,

le pourtour méditerranéen n'est pas la zone la plus exposée au risque de pénurie d'eau, car il est préservé par les importants barrages alimentés par les glaciers alpins. En revanche, deux zones apparaissent vulnérables : les bassins Seine-Normandie et Adour-Garonne, où le débit moyen annuel diminuera, ainsi que le bassin de la Loire et le sud-ouest de la France, qui subiront une diminution de la recharge des nappes phréatiques. »

— Quels sont les principaux consommateurs d'eau?

L'agriculture et l'industrie, alimentées essentiellement par les eaux de surface, sont les deux principaux usagers. L'industrie prélève 70 % de l'eau, notamment pour la

chimie, l'industrie du papier, la métallurgie et l'industrie pharmaceutique. Mais elle n'en consomme réellement que 25 %, car elle en rejette une grande partie, après traitement, dans les rivières. L'agriculture, elle, ne représente que 10 % (4 Mds m<sup>3</sup>) des prélèvements, mais 50 % de la consommation et 80 % durant les pics des mois d'été. Cette eau agricole est destinée à l'irrigation des céréales, oléoprotéagineux (tournesol, colza...) et des fruits et légumes, essentiellement dans sept départements du Sud-Ouest (Landes, Gers, Lot...). Depuis 2000, le niveau des surfaces irriguées (1,4 million d'hectares) semble s'être stabilisé. Les usages domestiques de l'eau, eux, comptent pour 25 % de la consommation.

Les ONG environnementales dénoncent depuis longtemps les défaillances de la gestion de l'eau en France. France Nature Environ-

nement, par exemple, s'alarme des dérogations accordées aux agriculteurs irrigants, plaide pour une refonte générale du système et milite pour un usage raisonné de l'eau en agriculture.

— Quelles pistes pour une meilleure gestion?

« On a mené jusque-là une politique de l'eau abondante à l'anglo-saxonne, il faut passer à une politique de la rareté à la méditerranéenne », explique Henri Tandonnet. Si l'on n'en est pas encore là, l'une des premières choses à faire va être de réduire les consommations. En commençant par éviter le gaspillage : en 2014, 20 % de l'eau potable était perdue à cause de fuites dans les 850 000 kilomètres de canalisations. ●●●

## repères

Sécheresse, stress hydrique et pénurie

**Le stress hydrique** est un manque d'eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins humains et ceux de l'environnement. Il est notamment atteint si une population dispose de moins de 1 000 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

**Il y a pénurie** si la population peut accéder à moins de 500 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

**La sécheresse** est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais assez grave pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, comme en 1976, 1989, 2003 ou 2006.

## Trois types de sécheresse

**La sécheresse météorologique** est due à une insuffisance de précipitations lors d'une longue période.

**La sécheresse agricole** dépend de la nature du sol, des pratiques de culture et du type de plantes cultivées.

**La sécheresse hydrologique** se produit quand les réserves en eau des sols et les cours d'eau descendent au-dessous de la moyenne.

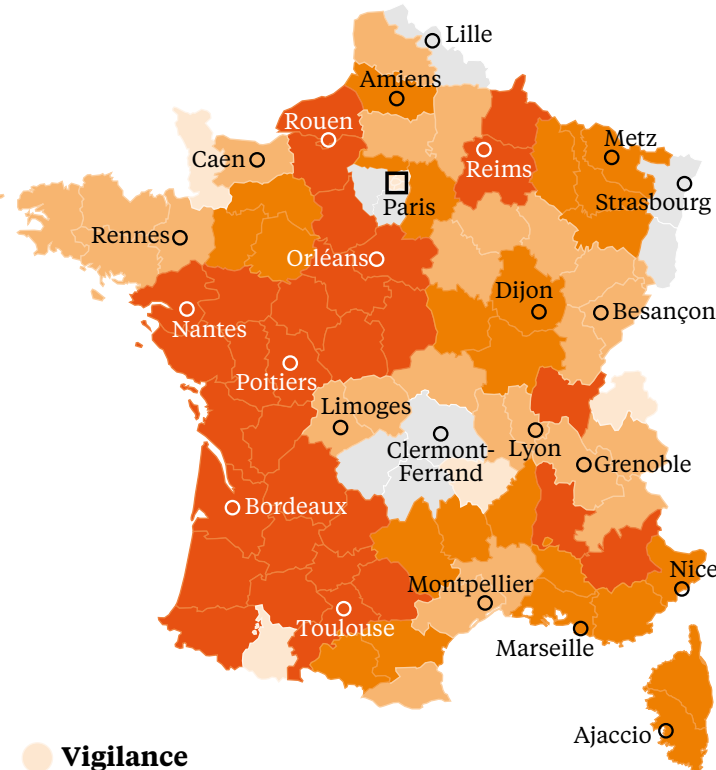
●●● L'amélioration de l'état des réseaux s'impose. Il faut aussi repenser la culture des plantes (nouvelles techniques, sélection génétique d'espèces adaptées au manque d'eau). Et plus largement, éduquer les consommateurs afin qu'ils adoptent de bons gestes au quotidien (moins d'eau pour laver vaisselle et linge, pour se laver ou même pour arroser son jardin).

**« Les régions qui seront les plus affectées ne sont pas celles que l'on croit. »**

À côté de cela, des solutions techniques méritent d'être explorées. La récupération des eaux de pluie, par exemple, peut être une solution, moyennant un certain équipement pour enlever les polluants (poussière, feuilles, hydrocarbures) dont elle est chargée. Cette eau pourrait notamment être utilisée pour recharger les nappes phréatiques, via une technique d'injection jusqu'à la roche poreuse qui la stocke en profondeur, l'aquifère. À condition que l'opinion l'accepte. « L'acceptabilité sociale, pour ensuite utiliser cette eau en irrigation par exemple, est un élément déterminant, acquiesce Henri Tandon-

## Les restrictions d'eau

Les arrêtés au 8 août



● **Vigilance**

● **Alerte**

Réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50 %, interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, espaces verts, golfs, de laver des voitures...

● **Alerte renforcée**

Réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale à 50 %, limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, espaces verts, le lavage des voitures...

● **Crise**

Arrêt des prélèvements non prioritaires (y compris des prélèvements à des fins agricoles)

Source : Propluvia

LA CROIX

net. La raréfaction des ressources en eau potable devrait rendre les citoyens enclins à accepter ce type de stockage de l'eau, un véritable investissement pour l'avenir. »

Autre solution : la construction de retenues d'eau. Étant donné les changements pluviométriques annoncés, ne serait-il pas pertinent de stocker l'eau lorsqu'elle est abondante – en hiver – plutôt que de la laisser retourner à la mer, afin d'en disposer au moment où l'on en manquera, en été ? Une solution qui devra toutefois entraîner des choix politiques, comme par exemple détourner un des rares barrages des Pyrénées de l'hydro-électricité vers le simple stockage d'eau à des fins agricoles, et qui est loin de faire l'unanimité (lire ci-contre).

Un autre grand moyen d'action repose sur une meilleure utilisation des eaux usées après qu'elles ont été traitées en station d'épuration. Une idée simple, développée en Italie, à Chypre et en Israël, et pourtant taboue en France. « Après avoir dépollué les eaux usées dans les stations d'épuration, pourquoi les rejeter dans les cours d'eau ou la mer et ne pas remettre ces eaux, devenues propres, dans une "économie circulaire" ? », s'interroge Henri Tandonnet. Pourquoi, par exemple, ne pas les utiliser pour irriguer des cultures ou

**« On a mené jusqu'à une politique de l'eau abondante à l'anglo-saxonne, il faut passer à une politique de la rareté à la méditerranéenne. »**

des espaces verts avant, un jour, de les recycler en eau potable ? En Corse, la ville de Bonifacio envisage d'épurer ses eaux usées pour l'arrosage de son golf. Et à Gruissan (Aude), l'Inra est en train de tester cette technique afin d'irriguer les vignes. Mais là encore, la question de l'acceptabilité sociale est déterminante...

Enfin, plus sophistiquée, la désalinisation de l'eau de mer pour aboutir à une eau potable. Une technique déjà répandue dans les îles ou pays du pourtour méditerranéen, mais qui est gourmande en énergie et produit des saumures, très salées et polluantes pour l'environnement. Des recherches sont en cours afin de trouver une utilisation raisonnable.

**Denis Sergent et Antoine d'Abundo**

## Les agriculteurs veulent pouvoir la stocker

— Les agriculteurs vont devoir baisser drastiquement les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel d'ici à 2021.

— En échange, ils demandent à pouvoir stocker l'eau en hiver pour l'utiliser en été.

Longtemps, les agriculteurs ont pu prélever de l'eau dans les cours d'eau ou les nappes souterraines pour arroser leurs champs, sous la seule réserve de faire une déclaration individuelle aux services de l'État. La ressource en eau était abondante ; le réchauffement climatique était ignoré ; les autorisations étaient donc accordées sans limitation.

La première tentative d'encadrer ces prélèvements date de 1992, sans que la nouvelle réglementation soit traduite par une remise en cause réelle des pratiques. Le vrai changement date de la loi sur l'eau de 2006. Cette fois, la menace d'une tension réelle et durable sur la ressource en eau se précise, et les pouvoirs publics décident de remettre les choses à l'endroit.

D'abord en estimant, pour chaque bassin hydrographique, les quantités prélevables dans le milieu sans impact environnemental majeur. Ensuite en programmant sur le long terme une baisse continue des prélèvements autorisés. « Pour certains bassins, les baisses prévues entre 2006 et 2021 peuvent atteindre 85 % », indique Luc Servant, président de la chambre d'agriculture de Charente-Maritime, élu référent sur la gestion de l'eau.

La loi prévoyait en outre de créer des « organismes collectifs » chargés de faire une demande de prélèvement pour l'ensemble des agriculteurs irriguant présents sur un même territoire, et de s'occuper ensuite de la répartition du « gâteau ». « La mise en œuvre de la loi a été très longue, reconnaît Luc Servant. Mais les choses se mettent en place. » Plus de 30 organismes uniques ont ainsi été créés, la plupart portés par des chambres d'agriculture.

Les outils sont en place ; la réduction des prélèvements programmée... Mais la réforme achoppe sur la question très controversée du stockage de l'eau. « Il y a eu initialement une forme de marché entre les agriculteurs et les pouvoirs publics, reconnaît Luc Servant. Nous étions d'accord pour jouer le jeu de la baisse des prélèvements dans le milieu... Mais à condition de pouvoir augmenter parallèlement les capacités de stockage de l'eau. »

Autrement dit, de pouvoir construire des retenues pendant l'hiver, afin d'utiliser l'eau ainsi stockée l'été, en période de pénurie. Ces retenues peuvent prendre la forme de petits lacs, creusés artificiellement et alimentés l'hiver par pompage dans les cours d'eau ou les nappes souterraines. Ou de « retenues collinaires », alimentées par les eaux de ruissellement.

En 2012, Delphine Batho, alors ministre de l'écologie, avait imposé un moratoire à la création de ces ouvrages qui avaient tendance à se multiplier, notamment dans le Sud-Ouest. Ce moratoire a été levé en 2015 par Ségolène Royal, à condition que l'ensemble des acteurs soient associés au projet pour éviter d'aboutir à des contestations dramatiques comme celle qui avait entouré le projet de retenue de Siviens. Dans les faits, la plupart des projets sont gelés. « Sur le terrain, les services de l'État ne sont pas hostiles mais, face à la multiplication des recours, ils veulent des dossiers irréprochables, précise Luc Servant. Du coup, les projets sont retardés. »

**Dans les faits, la plupart des projets sont gelés.**

« Nous souhaitons que le gouvernement actuel affiche son ambition de faire aboutir les projets de stockage en cours dans les cinq ans qui viennent », demande Éric Frétilière, président d'Irrigants de France.

Reste que ces infrastructures n'ont pas bonne presse dans les milieux écologiques. Non seulement ces retenues noient des zones humides dont le rôle de régulation est souvent mis en avant, mais elles sont soupçonnées de perturber le cycle naturel de l'eau. Stagnante, moins oxygénée et souvent plus chaude, l'eau ainsi retenue pourrait aussi développer des micro-organismes susceptibles de nuire à sa qualité initiale. Surtout, selon les associations environnementales, elles détourneraient les agriculteurs des réformes de fond à entreprendre pour faire face durablement au changement climatique.

« Les pratiques changent, plaide Luc Servant. Dans certaines régions, les surfaces en maïs irriguées reculent ; les techniques d'irrigation s'affinent et on utilise des variétés moins gourmandes en eau. » D'après l'élu, le secteur agricole aurait déjà réduit ses prélèvements de 20 % en moyenne depuis dix ans.

**Emmanuelle Réju**